

La Commune comptait un budget principal et deux budgets annexes en 2022 :

- Le **budget Principal** qui rassemble l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune relevant de l'exercice des services publics à caractère administratif ;
- Le **budget annexe Maison de Santé** qui rassemble les dépenses et les recettes liées au Pôle de Santé ;
- Le **budget annexe Assainissement Collectif** qui rassemble les dépenses et les recettes liées à la station d'épuration communale.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2022 présente **un excédent de 658 162.78€**, inférieur à celui de l'exercice 2021 qui s'élevait à 929 651,79€.

D'une part, **les dépenses de fonctionnement** (écritures réelles et d'ordre) sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (+27.88%), elles atteignent le montant de 1 351 172.90€. Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 1 288 954.55€ et celles d'ordre à 62 218.35€.

En ce qui concerne les dépenses réelles, **les charges à caractère général** sont en augmentation de 18.63% par rapport à 2021. Ce qui s'explique notamment par des dépenses exceptionnelles (non reconduites) intervenues en 2022 (mission d'archivage réalisée par le CDG, frais de gestion versés à l'EPFL...). On retiendra donc un niveau de dépenses en hausse sur quasiment tous les postes comptables, en partie causé par l'inflation des prix que nous subissons. On notera également l'accroissement des achats de fournitures permettant la réalisation en interne, par les agents du service technique, de nombreux travaux ou la hausse du coût de l'entretien de la voirie et de ses abords (76k€).

Les dépenses de personnel bondissent de 24.87% pour s'établir à 458 064.33€. Cela se justifie par plusieurs causes : coût du recensement mené début 2022, augmentation du point d'indice des fonctionnaires, augmentation du SMIC, recrutement d'agents supplémentaires sur le service technique et sur le service périscolaire, coût des remplacements des agents absents.

Le montant **des autres charges de gestion courante** double quasiment (+93.93%) en raison principalement du versement d'une subvention exceptionnelle sur cet exercice 2022 au budget annexe *Assainissement Collectif* afin de permettre la régularisation d'écritures d'amortissement (env. 70k€), et du versement par la Commune au SDEPA de participations liées à l'aménagement du tourne à gauche sur la RD222.

Les charges financières se sont élevées à 23 890.06€ (-10.51%). Cette diminution correspond aux intérêts de la dette qui diminuent chaque année.

Enfin, le montant des **atténuations de produits** reste le même depuis plusieurs années (158 294€) et correspondant à la participation de la Commune au fonds national de garantie individuelle des ressources.

D'autre part, **les recettes de fonctionnement** (écritures réelles et d'ordre) sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2021 (-3.41%). Elles atteignent le montant de 1 561 787.89€ (hors report de l'excédent l'exercice précédent). Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 1 560 200.62€ et celles d'ordre à 1 587.27€.



En ce qui concerne les recettes réelles, **les produits des services** augmentent de 15.93% et dépassent les 100k€. Cela correspond à l'accroissement du nombre d'utilisateurs des services périscolaires (cantine et garderie), combiné à une hausse des tarifs de ces services actés lors de la dernière rentrée scolaire.

Les recettes provenant **des impôts et taxes et des dotations, subventions et participations** de l'état et des autres organismes diminuent de 10.42% pour s'établir à 1 326 039.17€. Cette diminution est justifiée par des recettes exceptionnelles à hauteur de 207k€ perçues sur l'exercice précédent, correspondantes à des dotations de compensation de l'Etat afin de faire face aux conséquences économiques de la pandémie de la Covid-19. Les autres recettes se maintiennent ou augmentent (produit des taxes foncières = 776k€ en 2022 contre 736k€ en 2021).

Pour leur part, les **atténuations de charges** ont connu une nouvelle évolution importante passant de 10k€ à 45k€. Cela correspond aux indemnités journalières perçues directement par la collectivité (lorsque la rémunération des agents absents est maintenue) et à des régularisations de compensations non perçues sur des exercices antérieurs.

Les **autres produits de gestion courante** évoluent de 12.4€ en 2021 à 22.2k€. Cette somme correspond aux produits des locations des bâtiments communaux : Café Culturel, un appartement et une maison, foyer rural sur les week-ends. A cela s'ajoute la location des terres communales aux fermiers (2.5k€).

Enfin les **produits exceptionnels** s'élèvent à 58 675.99€ et proviennent principalement de la vente de la parcelle située derrière le Pôle de Santé (53.6k€), destinée à accueillir une maison paramédicale.

CHAP	2020		2021		2022		CHAP
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	359 914,41 €	646,99 €	350 331,53 €	10 355,49 €	415 606,86 €	45 665,78 €	013
012	364 783,16 €	66 463,18 €	366 834,37 €	92 796,18 €	458 064,33 €	107 576,13 €	70
014	158 294,00 €	864 006,27 €	158 294,00 €	1 134 043,76 €	158 294,00 €	1 183 662,00 €	73
65	129 710,61 €	432 829,81 €	120 199,04 €	346 235,55 €	233 099,30 €	142 377,17 €	74
66	27 772,02 €	2 496,97 €	26 695,88 €	12 406,56 €	23 890,06 €	22 242,29 €	75
67	0,00 €	48,80 €	5 366,67 €	1,26 €	0,00 €	1,26 €	76
68	0,00 €	20 556,12 €	0,00 €	20 053,61 €	0,00 €	58 675,99 €	77
Réel	1 040 474,20 €	1 387 048,14 €	1 027 721,49 €	1 615 892,41 €	1 288 954,55 €	1 560 200,62 €	Réel
042	21 254,20 €	13 740,20 €	28 891,17 €	1 097,00 €	62 218,35 €	1 587,27 €	042
Ordre	21 254,20 €	13 740,20 €	28 891,17 €	1 097,00 €	62 218,35 €	1 587,27 €	Ordre
Total	1 061 728,40 €	1 400 788,34 €	1 056 612,66 €	1 616 989,41 €	1 351 172,90 €	1 561 787,89 €	Total
N-1		321 326,20 €		369 275,04 €		447 547,79 €	N-1
TOTAL	1 061 728,40 €	1 722 114,54 €	1 056 612,66 €	1 986 264,45 €	1 351 172,90 €	2 009 335,68 €	TOTAL

La section d'investissement

La section d'investissement du compte administratif 2022 présente **un excédent de 18 965.89 €** contre un excédent 96 939.71€ sur l'exercice précédent.

D'une part, **les dépenses d'investissement** (écritures réelles et d'ordre) se sont élevées à 2 082 408.83€ contre 627 355.29€ en 2021. Dans le détail les écritures réelles représentent 892 153.50€ et celles d'ordre 1 190 255.33€.



En ce qui concerne **les dépenses réelles**, les travaux liés à la voirie et aux réseaux divers représentent 28.13% de leur montant (251k€). Les autres principaux postes de dépenses de l'année étant l'aménagement du Parc de la Mairie pour 178k€ (19.96%), les acquisitions foncières pour 172k€ (19.32%), les travaux (avances) et études liés à la rénovation énergétique de l'école pour 110k€ (12.28%) et le remboursement du capital de la dette pour 60k€ (6.71%).

D'autre part, **les recettes d'investissement** (écritures réelles et d'ordre) sont en forte augmentation (+ 142.58%) par rapport à 2021. Elles atteignent le montant de 2 004 435.01€ (hors report de l'excédent l'exercice précédent). Dans le détail, les écritures réelles se sont élevées à 753 548.60€ et celles d'ordre à 1 250 886.41€.

Concernant les **recettes réelles**, le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) représente 63.98% de leur montant (482k€). Les autres principales recettes provenant de la taxe d'aménagement (55k€), du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (135k€) et des avances de subventions du Département et de l'Etat liées à l'aménagement du Parc de la Mairie (49k€).

Les **recettes d'ordre** correspondent à des écritures comptables d'amortissement des immobilisations corporelles (23k€), à l'intégration de frais d'études antérieurs sur leurs comptes budgétaires définitifs (24k€) et surtout à des écritures de régularisation liées à la présence non autorisée d'une immobilisation au compte 21531 de l'actif communal (1 164k€).

CHAP DEP	2020		2021		2022		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Equip	845 402,06 €	678 536,33 €	429 153,37 €	415 839,41 €	829 033,17 €	681 884,75 €	10
21	24 706,15 €	85 811,68 €	0,00 €	301 802,68 €	0,00 €	69 194,89 €	13
204	0,00 €		0,00 €	740,00 €	0,00 €	800,00 €	16
10					2 733,46 €		
13	0,00 €	0,00 €	47 395,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27
16	62 703,62 €		70 899,22 €	205,34 €	59 886,87 €	1 668,96 €	21
26	0,00 €		0,00 €		500,00 €		
Réel	932 811,83 €	764 348,01 €	547 448,39 €	718 587,43 €	892 153,50 €	753 548,60 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	13 740,20 €	21 254,20 €	1 097,00 €	28 891,17 €	1 587,27 €	62 218,35 €	040
041	0,00 €	0,00 €	78 809,90 €	78 809,90 €	1 188 668,06 €	1 188 668,06 €	041
Ordre	13 740,20 €	21 254,20 €	79 906,90 €	107 701,07 €	1 190 255,33 €	1 250 886,41 €	Ordre
Total	946 552,03 €	785 602,21 €	627 355,29 €	826 288,50 €	2 082 408,83 €	2 004 435,01 €	Total
N-1		58 956,32 €	101 993,50 €			96 939,71 €	N-1
TOTAL	946 552,03 €	844 558,53 €	729 348,79 €	826 288,50 €	2 082 408,83 €	2 101 374,72 €	TOTAL

LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

D'un côté, s'agissant de **la section de fonctionnement**, **les dépenses** augmentent de 8.40% pour atteindre 36 752.93€. Dans le détail, les charges à caractère général sont en hausse de 9.73%. Cela s'explique notamment par le coût de l'inflation sur les prix de l'énergie et sur les tarifs des sociétés mobilisées pour la maintenance et l'entretien du bâtiment. Les opérations d'ordre (dotations aux amortissements) font plus que doubler pour atteindre le montant de 9 998.38€.

Les recettes de fonctionnement (hors report de l'excédent de l'exercice précédent) évoluent positivement (+11.40%) pour s'établir à 79 145.84€. Les revenus des loyers ayant augmenté de 8.90% (50k€) par le biais d'un meilleur taux d'occupation des cabinets. La subvention



d'exploitation versée du budget principal vers ce budget annexe s'est élevée à 29k€ (contre 25k€ en 2021).

Ainsi, la section de fonctionnement du compte administratif 2022 présente **un excédent de 49 895.80€**. En hausse de 3.32% par rapport à l'excédent constaté lors de l'exercice antérieur.

CHAP DEP	2020		2021		2022		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	4 729,48 €	0,00 €	10 035,03 €	0,00 €	11 011,81 €	2 819,88 €	70
65	0,00 €	15 467,85 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	74
66	17 939,30 €	42 358,15 €	19 226,12 €	46 044,03 €	15 742,74 €	47 325,96 €	75
67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77
022	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	22 668,78 €	57 826,00 €	29 261,15 €	71 044,03 €	26 754,55 €	79 145,84 €	Réel
023	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
042	9 739,36 €	0,00 €	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	0,00 €	042
Ordre	9 739,36 €	0,00 €	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	0,00 €	Ordre
Total	32 408,14 €	57 826,00 €	33 905,11 €	71 044,03 €	36 752,93 €	79 145,84 €	Total
N-1		19 927,79 €		11 152,65 €		7 502,89 €	N-1
TOTAL	32 408,14 €	77 753,79 €	33 905,11 €	82 196,68 €	36 752,93 €	86 648,73 €	TOTAL

D'un autre côté, s'agissant de **la section d'investissement, les dépenses** connaissent un accroissement (+17.17%) et atteignent 53 865.82€ (hors déficit reporté de l'exercice précédent). Ce montant correspond uniquement au remboursement du capital de la dette (hors 310€ de restitution de caution et 7.5k€ de travaux pour la reprise des peintures extérieures et la création d'un réseau informatique pour les médecins).

Les recettes d'investissement s'établissent elles à 51 112.03€ contre 39 374.79€ (+29.81%) en 2021, ce qui s'explique par une forte augmentation du compte 1068.

Ainsi, en tenant compte du déficit reporté (41k€), la section d'investissement présente de nouveau **un déficit à hauteur de 43 542.47 €**, contre 40 788,68€ pour l'exercice précédent.

CHAP DEP	2020		2021		2022		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Opé12	0,00 €	17 976,21 €	585,74 €	34 193,00 €	7 573,20 €	40 788,68 €	10
Chap16	43 932,10 €	0,00 €	45 384,99 €	537,83 €	46 292,62 €	324,97 €	16
Chap21	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	43 932,10 €	17 976,21 €	45 970,73 €	34 730,83 €	53 865,82 €	41 113,65 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	0,00 €	9 739,36 €	0,00 €	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	040
041	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041
Ordre	0,00 €	9 739,36 €	0,00 €	4 643,96 €	0,00 €	9 998,38 €	Ordre
Total	43 932,10 €	27 715,57 €	45 970,73 €	39 374,79 €	53 865,82 €	51 112,03 €	Total
N-1	17 976,21 €		34 192,74 €		40 788,68 €		N-1
TOTAL	61 908,31 €	27 715,57 €	80 163,47 €	39 374,79 €	94 654,50 €	51 112,03 €	TOTAL



LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant la **section de fonctionnement**, les **dépenses** augmentent fortement pour atteindre le montant de 100 461.40€ contre 26 276.20€ pour l'exercice 2021. Les principales dépenses réelles correspondent à la consommation d'électricité, la maintenance des équipements et l'entretien de la bambouseraie. Alors que les 93 999.23€ de dépenses d'ordre correspondent à des écritures d'amortissement de biens, dont environ 70k€ liés à une régularisation exceptionnelle.

Les **recettes de la section de fonctionnement** subissent la même évolution pour s'établir à 101 341.74€ (hors report de l'excédent de l'exercice précédent). Cette augmentation provient principalement de la subvention d'exploitation versée du budget principal vers ce budget nécessaire pour couvrir l'écriture exceptionnelle de régularisation évoquée ci-précédemment.

Ainsi, la section de fonctionnement du compte administratif 2022 présente désormais un **excédent de 5 128.58€**, soit + 880.34€ par rapport à celui de l'exercice précédent.

CHAP DEP	2020		2021		2022		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	3 160,03 €	4 307,65 €	6 341,96 €	11 370,12 €	6 462,17 €	7 189,74 €	70
65	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	81 972,00 €	74
67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	77
Réel	3 160,03 €	16 307,65 €	6 341,96 €	15 370,12 €	6 462,17 €	89 161,74 €	Réel
023	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
042	23 680,00 €	12 180,00 €	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	12 180,00 €	042
Ordre	23 680,00 €	12 180,00 €	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	12 180,00 €	Ordre
Total	26 840,03 €	28 487,65 €	26 726,20 €	27 550,12 €	100 461,40 €	101 341,74 €	Total
N-1		1 776,70 €		3 424,32 €		4 248,24 €	N-1
TOTAL	26 840,03 €	30 264,35 €	26 726,20 €	30 974,44 €	100 461,40 €	105 589,98 €	TOTAL

Concernant la **section d'investissement**, les **dépenses** s'élèvent à 14 310€ contre 24 132.00€ lors de l'exercice 2021. Cette diminution s'explique par le fait que peu de travaux ont été nécessaires en 2022.

Les **recettes de la section d'investissement** ont atteint le montant de 93 999.23€ (hors excédent reporté de l'exercice antérieur), contre 20 384.24€ lors de l'exercice antérieur. Ce montant correspond exclusivement aux amortissements des immobilisations (écritures d'ordre).

De fait, cette section présente au compte administratif 2022, en tenant compte de l'excédent antérieur reporté, un **excédent de 133 481.90€** (en hausse de 148.14%).

CHAP DEP	2020		2021		2022		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Opé11	243,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		10
Opé12	0,00 €		11 952,00 €		2 130,00 €		
020	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	243,48 €	0,00 €	11 952,00 €	0,00 €	2 130,00 €	0,00 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	12 180,00 €	23 680,00 €	12 180,00 €	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	040
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	041
Ordre	12 180,00 €	23 680,00 €	12 180,00 €	20 384,24 €	12 180,00 €	93 999,23 €	Ordre
Total	12 423,48 €	23 680,00 €	24 132,00 €	20 384,24 €	14 310,00 €	93 999,23 €	Total
N-1		46 283,91 €		57 540,43 €		53 792,67 €	N-1
TOTAL	12 423,48 €	69 963,91 €	24 132,00 €	77 924,67 €	14 310,00 €	147 791,90 €	TOTAL